

> Cette fiche ne recense que les postes identifiés à risque cancérigène pour l'activité concernée. Chaque établissement mènera sa propre évaluation du risque.

Activités Sources d'émissions (1)	Cancérogènes avérés ou <i>suspectés</i> (2)	Probabilité de présence (3)	Commentaires
Réception et stockage des marchandises	Gaz d'échappement de moteurs diesel	Possible	Emis par les véhicules diesel.
Nettoyage des locaux et des équipements	<i>Nitrotriacétate de trisodium</i>	Possible	Composé de certains produits de nettoyage utilisés dans les grandes surfaces (notamment dans les machines lave-sols)
	Formaldéhyde	Exceptionnelle	Présent autrefois dans certains produits de nettoyage. Depuis le 1er mai 2012, les solutions contenant du formaldéhyde sont interdites pour la désinfection des surfaces en contact avec les denrées alimentaires.
Distribution de carburant	<i>Gazole</i>	Très probable	Produits pouvant être présents dans la cabine de paiement (pollution par les vapeurs de carburant véhiculées principalement par les gaines électriques).
	Benzène	Très probable	
	<i>Gaz d'échappement de moteurs essence</i>	Certaine	Émis par les véhicules passant à proximité de la cabine d'encaissement.
	Gaz d'échappement de moteurs diesel	Certaine	

(1) Cette liste recense les principaux types de postes, de tâches et de sources d'émissions exposant potentiellement à des agents cancérigènes et ne prétend pas à l'exhaustivité.

(2) **Cancérogène avéré** = UE Catégorie 1A ou 1B, Circ 1 ou 2A **Cancérogène suspecté** = UE Catégorie 2 ou Circ 2B

(3) Probabilité de présence : probabilité de trouver le polluant (généralisé ou utilisé) dans l'ensemble du secteur d'activité concerné, et non pas à un poste de travail ou un procédé donné (ce n'est pas une quantification de l'exposition potentielle).

Pour en savoir plus

Dossier web du site INRS « Agents chimiques CMR »

<http://www.inrs.fr/risques/cmr-agents-chimiques/ce-qu-il-faut-retenir.html>

Dossier web du site INRS « Cancérogènes professionnels »

<http://www.inrs.fr/risques/cancers-professionnels/ce-qu-il-faut-retenir.html>

Page web du site INRS « Cancérogènes professionnels. Classifications existantes »

<http://www.inrs.fr/risques/cancers-professionnels/classifications-existantes.html>

Page web du site INRS « Prévention des risques liés aux agents CMR »

<http://www.inrs.fr/risques/cmr-agents-chimiques/prevention-risques-cmr.html>

Page web du site INRS « Commerces de détail »

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'INRS ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

<http://www.inrs.fr/metiers/commerce-service/commerce-detail.html>

Brochure INRS « Les vapeurs d'essence sont nocives pour votre santé » (ED 872)

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20872>

Brochure INRS « Entrepôts du commerce et de la grande distribution. Guide pour la prévention des risques du métier de préparateur de commandes » (ED 6039)

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206039>

Arrêté du 28 décembre 2010 concernant l'interdiction d'utilisation de certains produits biocides

http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20110114&numTexte=1&pageDebut=00771&pageFin=00771

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'[INRS](#) ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

Edition INRS • FAR 46 • Mise à jour avril 2015



Fiche disponible sur le site : www.inrs.fr